

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Présents :

Mr MARC, Mr PEYROT, Mme MODOLO, Mr BOURDIER, Mr DELMARES, Mr GARRIGUE, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mme LETELLIER, Mme VAILLANT, Mr VOS.

DATE DE LA CONVOCATION : 12/09/2023

18h40 ouverture de la séance.

1 SIGNATURE DU COMPTE RENDU du 14/06/2023.

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

2 DELIBERATIONS .

- 1) Virement de crédit d'un montant de 20.000 euros du compte 2313 construction vers le compte 2151 travaux de voirie pour paiement de l'entreprise Muret : Validé à l'unanimité
- 2) Complément et précision sur la fongibilité des crédits et la possibilité de transfert de 7,5% maximum des crédits aussi bien en section de fonctionnement qu'en investissement : Validée à l'unanimité
- 3) Créance douteuse : annulation de créance pour frais de cantine de 5,74 euros : Validée à l'unanimité
- 4) Validation à l'unanimité par le conseil municipal de la proposition de désignation comme référent déontologue de Mr Alain PARIENTE.
- 5) Désignation au sein du conseil de référents du Représentant de la Commune de la Commission de Contrôle des Listes Electorales : déléguée titulaire Mme Letellier suppléante Mme Vaillant.
- 6) Mise à jour du tableau des effectifs de la commune : la secrétaire Danièle MARCHES passe au statut d'attachée territoriale, l'agent technique principale 1^{ère} classe Sophie COURDENT passe au statut d'agent de maîtrise. Tableau validé à l'unanimité
- 7) RIFSEEP Le Maire propose au conseil la mise en place en 2024 du système de primes Indemnité Fonction Sujétion et Expertise ainsi que Complément Indemnitaire Annuel pour les quatre employés municipaux. Adoption de principe par 10 voix et 1 abstention. Les modalités seront discutées et adoptées en fin d'année 2023. Le CIA, complément indemnitaire annuel pourrait être individualisé et corrélé à l'atteinte des objectifs annuels fixés lors des entretiens d'appréciation. Validée par 10 voix et une abstention.
- 8) Dans le cadre du programme AMELIA 2 mis en place au sein du Grand Périgueux. Une subvention de 1000 euros est attribuée pour les travaux de toiture et d'isolation au bénéfice de G Filet : Validée à l'unanimité

3 DOSSIERS EN COURS.

- Le local près de la salle « Joseph Vignal » a été restauré, couvert et fermé par l'entreprise DELMARES. Cet espace constitue une possibilité de stockage de matériel.
- Salle Joseph VIGNAL : les travaux sont terminés, le bâtiment a été vidé ; il est à présent aménagé et meublé, accueille le babyfoot : il est disponible à présent pour les paunatois et pour les associations qui souhaitent se réunir ou exposer. Une inauguration en présence des enfants sera organisée au cours des vacances de Toussaint.
- Voirie. La réfection des routes suivantes a été faite par l'entreprise MURET en fin d'été de façon satisfaisante : routes de la Borie basse, de la Fontaine, Cure Boursil, des Crêtes, des Etangs, des Alouettes, chemin de Vaudune, et carrefour Cerisiers/Crêtes. Ces gros travaux représentent un poste très important qui fait l'objet de beaucoup d'attention du conseil. En complément le cantonnier et l'adjoint procèdent à la pose d'enrobé sur les principales ornières.
- Protection Incendie : Il s'agit d'un dossier sensible du fait du réchauffement climatique et de la dispersion des habitations sur la commune. Nous devons recenser et mettre en place une signalisation claire sur les protections existantes. Il faudra également envisager sur plusieurs exercices l'installation de systèmes de protection complémentaires.

4 ABBATIALE.

Le dossier de restauration de l'abbatiale reste la priorité du mandat. Son financement sera lié à la décision de la DRAC. L'architecte en charge des travaux a interrogé récemment cet organisme pour connaître les tendances financières actuelles. Selon l'éclairage apporté par leurs réponses nous choisirons l'option la plus adaptée à notre situation financière.(restauration de la nef ou des transepts).

En attendant la décision de la DRAC, nous ne nous engagerons sur aucun autre projet d'envergure pour des raisons de stabilité financière,

En cas de nouveau refus, le conseil devra statuer sur d'autres projets susceptibles d'intéresser les Paunatois : cheminement parking, réfection et réaménagement de la place de l'abbatiale, mise en sécurité de la ruine.

5 INFOS du GRAND PERIGUEUX.

- Le fauchage des bords de route : la commune a manifesté son intérêt sur une possibilité de marché mutualisé pour les prestations de fauchage suite à l'arrêt du dispositif précédent.

Les négociations sont en cours avec le Grand Périgueux. La commune gardera la possibilité de choisir ses intervenants selon les tarifs proposés.

6 QUESTIONS DIVERSES.

- Le logement du presbytère a été rénové : électricité, peintures refaites par les entreprises GRENU et DEGRUSON. Il est offert à la location pour un loyer mensuel de 500 euros.
- Déchets : Les bornes subissent toujours des dégradations et des dépôts sauvages restent fréquents.
- Le règlement de l'utilisation de la salle des fêtes doit être revu pour insister sur l'interdiction d'appareils de cuisson, l'utilisation des lieux, le ménage, le stationnement, la sobriété énergétique et la mise en place des nouveaux tarifs. Un groupe de travail mené par Stéphanie Modolo est chargé de cette mise à jour.
- Ce même groupe sera chargé d'actualiser les informations figurant sur le site internet de la commune et recherchera les pistes de promotion de cet outil.
- Le montant de la vente du billard (250 euros) a fait l'objet d'un don à l'amicale du RPI.
- La ruine de la forteresse continue de se dégrader lentement. Gilles Delmares nous a présenté un devis s'élevant à 29625 euros : pour les travaux visant à dégager la végétation en haut des murs puis en les recouvrant de mortier. Cette somme prévoit également la réfection partielle de l'appentis.

Cette première estimation constitue une évaluation des travaux de sécurisation indispensables à l'ouverture de cet espace au public.

Pour bénéficier d'éventuelles subventions pour cette opération nous devons élaborer un projet pertinent pour donner une destination précise à ce lieu particulier.

- Application PANNEAUPOCKET. La mairie va s'abonner à l'application Panneau Pocket pour un montant de 250 euros pour une durée de 3 ans. Cette application utilisée dans de nombreuses communes de France, permet une information instantanée sous forme d'envoi d'informations aux personnes volontairement, gratuitement et anonymement inscrites à l'application. Il suffira aux Paunatois de télécharger l'application sur son smartphone ou ordinateur pour recevoir les informations ponctuelles. Ce nouveau vecteur de communication constituera pour la mairie un complément des canaux existants (site internet, flash infos, mails) pour des infos pratiques, ou des alertes (coupure d'électricité, alertes météo, obsèques, travaux routiers, réunions etc...). Ce mode de communication sera éventuellement mis à la disposition des associations paunatoises pour l'annonce des événements.
- Un défibrillateur a été installé sur le mur de la salle J Vignal, une formation à son utilisation a été réalisée au profit d'une quinzaine de Paunatois.

21h30 fin de la séance.